L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN.....Prix 5 cts. (Payable d'avance)
PRIX DES ANNONCES.....10 cts par ligne.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 4 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

☞ Pour les séances officielles de la Législature, voir la feuille additionnelle de l'*Abeille* de ce jour.

—Report.—Nous n'avons pas encore sous les yeux le texte du Rapport annuel du Secrétaire de la Trésorerie, tran-mis le 20 décembre au Congrès par l'Exécutif; mais nous pouvons déjà, grâce au *National Intelligencer* de Washington, donner un aperçu de la portion la plus importante de ce document.

La situation du Trésor s'y trouve représentée absolument comme dans le message du Président, c'est-à-dire que le secrétaire accuse pour le 1er janvier un déficit de $627,559 auquel il importe de faire face immédiatement. Ce déficit tient surtout à l'insuffisance du produit de l'emprunt des douze millions ouvert, il y a quelques mois. On doit se rappeler que M. Ewing, lorsqu'il prit le congrès d'autoriser cet emprunt pour subvenir aux charges légales de l'ancienne administration, avait demandé que le remboursement en fut fixé à huit ans; le congrès, en autorisant l'emprunt, a cru devoir le fixer à trois ans seulement; et comme il court à éloigné les capitalistes. Pour créer une ressource immédiate, le Secrétaire actuel de la Trésorerie réclame l'autorisation d'émettre des bons de la Trésorerie pour une somme égale à celle du déficit.

Les recettes pour l'année 1842, en n'y comprenant pas le produit de la vente des terres publiques, sont évaluées à $19,380,000, dont il faut nécessairement déduire les $627,559 de déficit que présente celle qui vient de finir. Les dépenses pour cette même année 1842, en y comprenant la somme nécessaire pour racheter sept millions de bons du Trésor actuellement en circulation, sont évaluées à $32,791,910; il faudra donc, pour faire face aux dépenses courantes, une somme supplémentaire de $14,218,570. Il faudra en outre ajouter à cette somme environ deux millions destinés à mettre le Trésor en mesure pour toutes les éventualités; ce qui donne un total d'un peu plus de seize millions de piastres.

Pour couvrir cette différence entre les recettes et les dépenses, le Secrétaire de la Trésorerie recommande au Congrès d'autoriser la prolongation du terme de remboursement de la partie de l'emprunt qui n'est pas encore souscrite, la remission d'une somme de cinq millions de Bons du Trésor, et la perception de certains droits sur quelques articles étrangers importés aux Etats-Unis.

Telle est en somme l'esquisse du Budget que présente clairement et avec détail le rapport du Secrétaire de la Trésorerie. La partie qui a rapport au tarif est fort développée; elle est surtout consacrée à indiquer les moyens de le mettre en équilibre avec les besoins du gouvernement.

La malle du Nord a manqué hier au delà de C o lumbus, Géorgie.

MM. Hughes, dont nous prie d'annoncer que MM. Hughes, deux jeunes enfans dont le talent en musique est des plus remarquables, donneront un concert à la Salle de bal de l'hôtel St. Louis, le 8 janvier. Nous avons entendu dire beaucoup de bien de ces enfans, et nous ne pouvons qu'engager le public à aller voir et juger par lui-même.

CIRQUE ET MENAGERIE.—M. Waring vient d'arriver avec sa ménagerie et son cirque au grand complet, et a placé son pavillon à l'encoignure des rues Hôpital et Conde: l'inverse aura lieu ce soir. La troupe équestre de M. Waring est composée de toutes les notabilités du célèbre Monsieur Le Fort, du cirque Francon à Paris, en fait de nom à lui seul devrait suffire à attirer la foule.

☞ Le *Britannia* était arrivé à Liverpool le 1er décembre, après une traversée d'environ quinze jours. Les nouvelles politiques portées en Angleterre par ce steamer étaient de stop peu d'importance pour y exciter quelque sensation. Les esprits y sont maintenant fort calmes et les dispositions à notre égard assez peu malveillantes: car les chances de guerre ne paraissent plus aussi prochaines.

Naufrage.—Nous apprenons que les journaux de Charleston, du 28 décembre, que le beau navire français *Belle Gravière*, du port de 800 tonneaux, capitaine Le Pluce, s'est jeté, dans la nuit du mercredi, 22 décembre, au milieu d'une lame épouse, sur les récifs qui bordent au sud l'entrée du port de Charleston. Tous les effets du capitaine, de l'équipage et qui n'ont abandonné le navire que le samedi suivant, n'ont pu le remettre à flot. Le Gravière comptait 55 jours de traversée du Hâvre, et il de la Guadeloupe. Lorsque le capitaine quitta le Gravière, il y avait sept pieds d'eau dans la cale, et la mer menaçait d'emporter instantanément le tout sous le choc réitéré de vagues qui embarquaient et le couvraient entièrement.

L'A kansas, par dernières nouvelles, baissait rapidement. Le Missouri, en face de St-Louis, Missouri, avait monté de deux pieds, et charriait des glaçons, les steamboats y naviguaient soutenant encore sans un gêne.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

LUNDI, 3 janvier 1842.

Sur motion de M. Morse, le comité chargé de l'examen du bill de réparation, n'est plus tenu de poursuivre ses travaux.

M. Wadsworth, après disposé, présente plusieurs bills du comité judiciaire; quant ces bills il n'en trouve un qui n'ait pour objet de déterminer le devoire du jury de police de la paroisse de l'Union, lequel est lu trois fois et adopté.

Ordre du Jour.

Un message du Sénat a demandé le concours de la Chambre à la passation d'un bill amendant les articles 641 et 647 du Code de Procédure. Le bill est référé au comité judiciaire.

Après dispensation des réglemens la Chambre s'occupe du bill amendé du Sénat, lequel a trait à l'abolition de l'acte relatif aux annonces des ventes de shérifs. Le bill est référé avec un amendement de Mr. Morse, au comité judiciaire.

Sur motion de M. Ryles, la Chambre s'occupe du bill amendant l'article 332 du Code de Procédure, lequel bill est adopté.

On demande le concours de la Chambre à l'adoption d'un bill ayant pour objet d'établir la juridiction du juge de paix de ce parti de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi. On demande encore le concours de la Chambre à la passation d'un bill accordant à Thomas Brown, de la paroisse Iberville, le privilège d'établir un b c pour traverser de l'une à l'autre rive du Mississipi. Le bill est lu trois fois et adopté.

Le bill sur es banques est déposé jusqu'à demain sur le bureau, et l'imprimeur d'Etat est requis d'imprimer les 3 bill pour l'usage des membres.

M. Bayerly, après disposé, introduit une série de résolutions relatives aux droits que s'arroge cette puissance à la possession d'une partie du territoire américain, et aux violations dont elle s'est rendue coupable envers les droits et propriétés de citoyens américains; prononcetant en même tems le concours de la Chambre à toutes les mesures qui pourront prendre le gouvernement fédéral pour faire respecter l'honneur et la dignité nationale.

La Chambre s'occupe du bill sur les shérifs, l'examine section par section, et le discute à fond. Le bill est enfin adopté, et la Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.

FLORIDES.

Les dernières nouvelles des Florides nous sont parvenues par la voie de Savannah; elles ne vont pas au-delà du 23 décembre.

Le 20 au matin, les Indiens avaient mis le feu à une maison située à environ trois milles de Macdonin, près du grand chemin de St. Augustin, et en avaient massacré les habitans.

Un monsieur La Roux avait subi le même sort. Les Indiens ont aussi incendié trois maisons et enlevé plusieurs nègres, dont l'un est parvenu à s'échapper. Ils étaient au nombre de vingt-un, et font probablement partie de la bande de Hallek-Tustenuggee.

Le lieutenant-colonel Riley était de retour le 21 de son expédition aux sources de la rivière St. Johns. Il n'avait rien découvert qui pût le mettre sur la trace des Indiens. Le colonel Worth était à Tampa.

Une compagnie de troupes de ligne devait être acheminée vers la Louisville.

On lit dans une correspondance datée de Tampa, 17 décembre: Il est maintenant plus probable que jamais que la guerre des Florides sera terminée vers le commencement de mars prochain." Cela nous semble fort douteux à nous.

EXTERIEUR.

EUROPE.

Nous espérons compléter aujourd'hui, autant que possible, les fragments de nouvelles d'Europe que nous avons publiés hier; mais l'irregularité des malles nous a laissé sans journaux et sans correspondance. Nous avons seulement trouvé ce matin sur notre bureau un *Morning Herald* de Londres du 2 décembre, qui annonce que nous ne devons être reçus bien et qui contient quelques *items* qui méritent peut être pas tout à fait sans intérêt, bien qu'ils ne soient guères complets.

FRANCE.—La dissolution de la Chambre des Députés, annoncé quelques journaux, doit avoir lieu prochainement: le fait va même jusqu'à dire que M. Guizot a reçu un bill-blessing à ce sujet. Le Constitutionnel et le Courrier Français affirment qu'il n'en est rien: le premier se contente d'un démenti pur et simple; le second prétend que c'est une fable inventée et mise en circulation par M. Guizot et ses amis: "Ils proposent la dissolution de la chambre, ajoute ce journal, M. Guizot ne peut vouloir rechercher la couronne le prix de succès qui attend le ministère dans de prochaines élections. Il est aussi probable que la couronne pourrait convenir à lui faire l'abandon d'une de ses plus importantes prérogatives, de celle dont l'exercice demande le plus de discernement et de tact? Rarement les élections sont défavorables à une opposition réellement parlementaire. L'antipathie n'est jamais et ne peut jamais être si grande contre M. Guizot, qu'on ait de quoi se rassurer à la popularité de l'opposition. La modération manifestée par le gouvernement du pays dans sa force et son intégrité. En fin de compte, le cercle faisi dans lequel le gouvernement s'est confiné depuis dix ans étant rompu, le pouvoir doit venir naturellement aux mains de ceux à qui il était primitivement destiné." La prédiction du *Courrier Français* sur l'avènement de la gauche au pouvoir paraît semble bien hasardée, et le ministère Soult—Guizot n'est pas aussi à bout que le prétend ce journal.

— Les *Débats*, eux-mêmement la faillite de MM. Balguerie & co., de Bordeaux, affirment que l'une des principales causes de ce désastre, est le retrait du capital appartenant à la veuve de M. Balguerie Stutenberg, qui l'avait laissé entre les mains de chef de la maison de M. Balguerie, dit ce journal, ce capital avait été laissé dans la maison par faveur; mais à la mort de cette dernière, ses héritiers, en dissolvant la société existante, retirèrent les fonds qui leur appartenaient et qui ne s'élevaient pas à moins de 1,000,000 francs. Ce retrait soudain, joint à la stagnation dans laquelle est plongé le commerce de Bordeaux, malgré les efforts faits par les plus respectables marchands de cette ville pour le sortir de cet Etat, ce remboursement, suffit pour jeter la maison Balguerie dans les plus grands embarras financiers. La nouvelle de cette faillite a eu à un grand découragement sur la place de Bordeaux; et cette impression est d'autant plus profonde que M. Balguerie jouissait de l'estime générale. Depuis longtemps il était à la tête d'entreprises qui toutes prenaient de l'extension chez les Bordelais l'amour de la spéculation est comme naturelle, dont la tradition va chaque jour s'affaiblissant."— La maison Balguerie & co, du Hâvre, dit le *Journal du Havre*, bien qu'elle porte le même nom que celle de Bordeaux, n'est pas une branche de cette dernière; elle en est complétement distincte, et le désastre de l'une n'affecte ni la maison du Hâvre, ni le commerce de cette place qui n'a que des relations fort peu importantes avec Bordeaux.

—"Le désarmement s'opère toujours à petit bruit, dit le Courier Français. Le ministère en est très-heureusement honteux, tout en l'ordonnant, qu'il se refuse à toute explication. Le nombre des marins qui seront congédiés avant le 1er janvier 1842 est d'au moins 5000. Cette mesure fait dans nos ports une pénible sensation. Nous n'avons pas à revenir sur le caractère politique d'un désarmement qui n'obéit ni aux nécessités d'une guerre ni à l'augmentation des forces navales avec une incroyable activité."

ALGERIE.—"L'effectif de l'armée d'Alger doit être réduit après la campagne d'automne, contre le vœu et malgré les réclamations du général Bugeaud. Après lui avoir permis d'entreprendre de vastes opérations et de pousser la guerre avec vigueur, le ministère a lui retirer les moyens de poursuivre et d'achever l'œuvre qu'il avait commencée avec quelque succès. Les tribus les plus voisines de nos postes se détachaient déjà de l'émir. On avait fondé à Mascara un établissement militaire qui devait servir de centre de ralliement aux défections. Les réfractaires agissaient des cultivateurs et travailleurs, dans quelques garnisons, à féconder le sol. En organisant l'administration sur de meilleures bases, en rendant l'armée d'Afrique plus mobile et en prenant plus de soin de la santé des soldats; en appelant enfin et en préparant le colonisation, il était possible d'asseoir l'Algérie, avec le temps, au reste de la France. Mais rien de cela ne pouvait encore se faire que sous la protection d'un formidable effectif.

De l'avis de tous les hommes compétens, la conquête et l'occupation définitive de la régence ne seront pas faite accomplie que le jour où nous aurons établi en valeur le sol envahi depuis onze ans. Cinquante mille colons établis sur les pentes de l'Atlas et dans la banlieue d'Alger dispenseront de trente mille soldats; mais tant qu'il n'y aura pas un cultivateur qui ose s'aventurer dans les environs d'Alger, au delà de Koléah, ce serait une faute et presque un crime de songer à la réduction de l'effectif.

(*Courrier Français.*)

On lit d'un autre côté dans une lettre de Toulon du 25 novembre: "Il paraît que le nombre des malades en Afrique est fort grand. Les cinq vaisseaux de ligne employés à transporter les troupes sur les différens points de la côte, doivent rapporter chacun deux cents de ces malades et l'on fait les préparatifs nécessaires pour les recevoir à bord. Les officiers de ces vaisseaux ne sont guères satisfaits de les voir transformés en hôpitaux, mais comme les autres bâtimens sont insuffisants, il faut bien se prêter à cette destination. Le Marengo, l'Alger, le Diadème, le Généreux et la Ville de Marseille doivent, dit-on, remener en France le 22e de ligne qui se trouve à Oran et le 62e qui se trouve à Constantine, ainsi que tous les militaires qui ont accompli leur temps de service. D'autres régimens doivent aller remplacer ceux qui reviennent et loin d'être diminué l'effectif se trouvera augmenté de 4 ou 5,000; il atteindra ainsi le chiffre de 80,000. L'Amiral Baudin, préfet maritime, vient de faire jouer l'arsenal pour presser l'expédition de tous les préparatifs."

— Le ministère sera probablement modifié ou renversé par les intrigues qui se croisent autour de M. Molé, de M. Guizot et de M. de Lamartine. Toutes les combinaisons ministérielles sont probables dans le cercle limité de MM. Guizot, Thiers, Molé et Montalivet. La plus grande incertitude règne au sujet des dispositions réelles des chambres; l'opinion qu'une dissolution aura heu avant la fin de la session, gagne de terrain. Si une résolution générale a lieu, il est probable qu'une foule de fonctionnaires perdront leurs sièges et que le *centre gauche* sera considérablement renforcé."

"Les fortifications de Paris sont suspendues; prétend que tous les entrepreneurs sont ruinés, le corps des ingénieurs ayant toujours refusé de tenir compte de la rigoureuse sévérité à l'exécution des contrats. Un nombre considérable d'ouvriers se trouve donc sans emploi, et cette circonstance créera sans doute de nouvelles difficultés au ministère."

L'appel de M. Ledru-Rollin à la Chambre à l'occasion de quelques autres dirigées contre lui pour son adresse à ses commettans, aura lieu, et la discussion de cette question précédera sans doute celle de l'adresse. Si cet appel est accueilli, ce sera encore un embarras de plus pour le gouvernement.

La princesse de Galles, femme de Don Carlos est sérieusement indisposée. Cette circonstance servira de prétexte pour inviter sur la mise en liberté de son mari. Les représentans de l'Autriche et de la Prusse ont reçu de leurs cabinets respectifs des dépêches à cet effet; et l'on assure que celui de Berlin réclame plus énergiquement la cessation de la captivité de Don Carlos.

(*Corresp. part du Morning Herald de Londres*)

ESPAGNE.—Espartero est revenu à Madrid le 23 novembre après son excursion dans les provinces du Nord. Son entrée a été aussi froidement accueillie, il était seul dans sa voiture et suivi par une foule immense de généraux et d'officiers; mais les acclamations n'ont été ni fort nombreuses ni fort bruyantes. La conduite assez singulière qu'il a tenu à l'égard des anarchistes de Barcelone a fort indisposé contre lui l'opinion publique; on s'étonne surtout as qu'il approuvé formellement la conduite de Dionysio Valiés, l'homme qui a présidé à tous les actes illégaux de la junte de surveillance.

—Barcelone est toujours placée sous l'empire de la loi martiale, mais aucune arrestation n'a encore eu lieu. La population cependant manifeste un grand déplaisir de la situation exceptionnelle où se trouve la Catalogne, situation que le gouvernement semble avoir l'intention de prolonger.

GRECE ET TURQUIE.—Quelques journaux de Paris et de Londres font grand bruit de prétendus troubles qui auraient eu lieu dans la Thessalie fut enlevée à la Turquie pour être adjointe au royaume de Grèce; les débats prétendent qu'il y a exagération dans la version présentée par ces journaux. Il n'y a rien d'étonnant du reste qu'on soulève la question des frontières de la Grèce, car ces frontières, suivant la remarque de la *presse*, ne sont satisfaisantes ni au point de vue politique ni au point de vue géographique. Elle devront tôt ou tard se rectifier soit par voie d'accommodement, soit violemment; elles seront en attendant un sujet continuel de contestations entre le gouvernement d'Athènes et celui de Constantinople.

PAR AUTORITE.

No 1.

ACTE

Pour venir au secours de la ville de Baton Rouge.

Attendu qu'un incendie vient de détruire une partie considérable de la ville de Baton-Rouge, et y a occasionné beaucoup de détresse parmi nombre de citoyens sans abri et sans pain, et attendu que beaucoup d'entr'eux n'ont pas de moyens de subsistance; en conséquence,

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale;

que la somme de deux mille piastres est et demeure par le présent acte appropriée pour venir au secours de ces indigens qui ont été entièrement réduits au besoin: et que la Mairie de la ville de Baton-Rouge, Charles Tessier, John Phillips et J. Ad. Merle, ou tous ceux qui les remplaceront, soient et ils sont par le présent acte nommés pour composer un comité chargé de distribuer le montant de la dite somme parmi ceux qui ont le plus besoin de secours; et le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé à payer la dite somme sur le mandat du maire de la ville de Baton-Rouge, de sous fonds du Trésor non autrement appropriés.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 31 décembre 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 2)

RESOLUTION

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale.

Que nos Sénateurs et Représentans au Congrès, soient invités à employer leurs efforts pour obtenir l'action de ce corps législatif relativement au dernier recensement, la plus prochaine session.

Il est de plus résolu que le Gouverneur de cet Etat soit invité à transmettre une copie de ces résolutions à nos Sénateurs et Représentans au Congrès aussi promptement qu'il sera possible de le faire.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE
Orateur de la Chambre des Représentans
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat
Approuvé le 31 Décembre 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

☞ Le navire LEHIGH, capt. Julius de Rio Janeyro, consignataires, MM. Bergeron & Cie, sera prêt à recevoir son chargement pour Anvers le 1er février, rue des Ursulines. Les consignataires sont prêts de retirer leurs paroles, en ayant pris un général qui ne leur laisse pas de gêne pour laisser séjourner leurs marchandises sur la levée. 4 janv

☞ Le vaisseau ALICE GRAY, capt. R. Carter, partira pour Louisville les sorts intermédiaires, aujourd'hui 4 de janvier. A M. Les passagers voudront bien se rendre à bord à cette heure.

4 janv J. VAIRIN & Co, Agens.

AU VRAI DANDY PARISIEN

Rue Royale entre Conti et St-Louis, No. 109.

MESSIEURS GARNIER frères, previennent le public et leurs amis, qu'ils viennent de recevoir par l'Adelaïde Caussaint, un nouvel assortiment d'habillements confectionnés et une infinité d'autres objets plus nouveaux gout, tels que: cravattes satin, echarpes satin, fantaisie première qualité &c. &c. qu'on peut partout $8 et $10. Ils ont également un superbe assortiment de montres en or d'un nouveau genre qu'on n'a pas encore vu ici. Nous tenons à nous conserver notre ancienne réputation de commerce et la saison étant très avancée ils offrent les objets ci-dessus à un prix qu'aucun de leurs confrères ne pourrait donner à moins de vendre à perte de marchandises offertes.

Ils ont également un magasin une centaine de paniers de champagne pour les plus jolies petites bouteilles, qu'ils vendront à des prix modérés et à des conditions encore très avantageuses.

Ils ont aussi reçu par le navire Superbe, un arrivé de cent fusils venant des meilleures fabriques de St-Etienne, qu'ils vendront depuis $10 jusqu'à $100, et ils seront tous vendus garantis.

☞ Si le capitaine et les consignataires du brick demoiselle BETTY de Rio Janeiro, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.

4 janv WILLIAM FRESH, 66 Douane.

THEODORE M KOUES Wm. DAVIDSON.

KOUES & DAVIDSON,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No. 9, rue du Camp.
NOUVELLE ORLEANS.

DERNIERES DATES.

New York	déc 22	Londres	déc 3
Boston	déc 21	Liverpool	déc 3
Philadelphie	déc 23	Paris	déc 3
Washington	déc 23	Havre	nov 27
Baltimore	déc 23	Bordeaux	nov 18
Charleston	déc 23	Marseille	nov 17
Vera-Cruz	déc 10	Cadix	nov 10
Tampico	déc 11	Gibraltar	déc 29
Mexico	déc 11	Houston	déc 24

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Zealand, Coombs, New York, Bedford & Beck
Archilaus, Crowell, Alexandrie.
Charles. Spring & co
Louvenne & Adams, Marsh, Dutch Settlement, At. Captaine

ARRIVES.

Bateau de remorque Perpoise, Davis, des Passes, avec le navire Judmeau le brick Lagrange.
Navire Auburn, Darfrey, de New-York.
Navire Pauline, Beane, de la Martinique.
Brick Uncas, McChesney, de Havane.
Brick Lagrange, Meany, de Marseille.
Navire à vapeur, Alabama, Wendle, de la Havane.
Steamer Gov. Morehead, Smith, Arkansas.
" Vicksburg, Glover, de Vicksburg.
" Baton Rouge, Walworth, de Vicksburg.
" Crescent, Bissell, de Williamsburg Canning.
" Gov. Roman, Illinois, de Grand Gulf.
" Red Rover, Doughty, du Bayou de Glaise.
" Mississippi, Fisher, de Natchez.
" Ancona, Sellers, du Bayou Sarah.
" Col. Woods, Dansell, de St. Martinville.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans le 4 Janvier 1841.

UNE élection par les actionnaires pour six directeurs pour l'année actuellement entrée, a eu lieu aujourd'hui, de 10 heures et demie A. M. à 3 heures P. M. Par ordre de la direction,

4 janv E. FERRAULT, caissier.

A MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.

Son domicile est rue Royale, No. 164, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

A. D. RINCK, Peintre de portraits, de retour de la campagne, a l'honneur d'informer le public, qu'il a ouvert son atelier, maison de feu Charles Theard, à l'encoignure de la rue Royale et de la Place St. Antoine.

4 janv—4 AD. RINCK,

ON A BESOIN d'un jeune homme pour être commis de détail dans une nouvelle entreprise. On désire qu'il ait une belle écriture et qu'il connaisse les affaires de la place. Il est inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de bons renseignemens. S'adresser à la boîte W de bureau de la Poste.

4 janv

MAQUEREAUX—100 barils No. 2 de Halifax en débarquement et à vendre par
4 jan WIGGIN & DAVENPORT, 58, Magasins.

HUILE de tanneur—15 barils à vendre par
4 jan WIGGIN & DAVENPORT, 58, Magasins.

LOWELLS—150 balles 7/8 et 4/4, à vendre par
4 jan WIGGIN & DAVENPORT,
58, rue des Magasins.

TOILE ecrue—200 balles 4/4, à vendre par
4 jan WIGGIN & DAVENPORT,
58, rue des Magasins.

CLOUS—1000 barillets fer de Suède grosseurs assorties, à vendre par
4 jan WIGGIN & DAVENPORT,
58, rue des Magasins.

CAFE de la Havane—400 sacs en débarquement du steam ship Natchez, à vendre par
4 jan RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

SUCRE en pain, entre et mélasse, constamment en mains à vendre par
4 jan RICE & HATHAWAY,
71, rue des Magasins.

HUILE de Baleine des premières qualité, à vendre par
4 jan RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

BLANC de baleine—500 caisses Boston et Nantucket, à vendre par
4 jan THAYER & CUSHING,
67, Tchoupitoulas.

CHANDELLES de suif—400 caisses en magasin, à vendre par
4 jan THAYER & CUSHING,
67, Tchoupitoulas.

CLOUS—600 barille. fer de Suède de 6, 8, 10, 12 et 20 d. à vendre par
4 jan THAYER & CUSHING,
67, Tchoupitoulas.

MORUE en embouve et caissé, à vendre par
4 jan THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas.

CAFE de Rio—250 sacs en débarquement, à vendre par
4 jan J W STANTON & co, 36, Poydras.

BEURRE et Fromage de Donken en débarquement du John Minturn, à vendre par
4 jan J W STANTON & co, 36, Poydras.

LANGUES fumées de bœuf—6 barils en débarquement du navire John Minturn, à vendre par
4 jan J W STANTON & co. 36, Poydras.

FARINE de Barrarin en débarquement du navire John Minturn, à vendre par
4 jan J W STANTON & co. 36, Poydras.

JAMBONS de Westphalie, en déchargement de la barque Favorite, à vendre par
31 déc SCHMIDT & Co 68, Bienville.

UNE VACHE laitière supérieure à vendre. S'adresser à bord du navire Yazoo vis-à-vis le marché aux légumes.
4 jan JAS E. WOODRUFF, 76, Camp

LIBRAIRIE Française d'Alfred Moris, rue Royale, No. 120, reçu et à vendre:
Jeanne, par Mme. C. Bodin,
Anglais et Chinois, par Méry,
Demise, par Musset,
Bons cœurs et millionaire, par L. Gozlan,
Voyage d'un homme heureux, par J. Janin,
Val d'Andore, par Bertiet,
Le petit Jehan, par Ry baud,
Un roman en voyage, par Saintine,
Le Mari de Marie Bolongo, par Ed. Souvestre,
Hôtel des Invalides, par H. de Mitaire,
L'Esprit mal fait, par Musset,
Comtesse de Choiseul Praslin, par Jno. b,
Les Tuyaux, par Ricard,
Le Sermant, par J. David,
Hyacinthe Pâquerel, par M. Masson,
Clémentine, par Cahaisse,
La Cinquantaine, par C. de Bernard.
4 jan—4 FRED MOREAU.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de première pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présidé l'Hon. Charles Maurian juge.—Le 23 janvier 1841.—Alfain & Tricou contre les créanciers et les créanciers de Adrien Alfain jr. et Cyprien A. Trémoulet. Il est ordonné que toutes les personnes ayant des réclamations à faire sur la présente affaire, aient à les produire dans quarante jours qui suivront la présente publication, les motifs pour lesquels telle réclamation devra être admise, ou autrement être exclus de toute participation à la susdite succession. Et que les fonds distribués conformément au présent soient déposés entre les mains du greffier du tableau. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier —Nouvelle-Orléans le 3 janvier 1842.

4 jan—3 A. FITOT, Greffier.

$ 100 DE RECOMPENSE.—VOLE

Il a été volé de la brasserie de soussigné, située à la Nouvelle-Orléans, quatre barils de bière portant sur l'autre bâle, elles sont estampées H. A. sur la hanche gauche. Les animaux ont été vendus à quelques personnes, je soupçonne ces personnes de les faire retrouver; une récompense de 50 piastres sera payé à celui qui me fera connaître le voleur, de manière à ce que je puisse le livrer à la justice.

HORTAIRE ANDRY.

P. S. Les deux mules perdues mentionnées ci-dessus, appartiennent à M. Berthaut Mercier, de la paroisse de Jefferson, la mule bai provient de la presse à coton d'Orléans. 3 jan—12

CUIVRE pour chaudronnerie—5 caisses en feuilles et tuyaux, 450 feuilles étamées assorties, à vendre par
3 jan WALTON & COCKAYNE.

MELASSE—600 sacs en débarquement du steamer Trident, à vendre par
1 janv WALTON & COCKAYNE.

BOUTEILLERIE—50 balles assorties en chargement, à vendre par
1er jan WALTON & COCKAYNE,
50, et 52, Nouvelle Levée.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Peter R. Beverly vs. Eugène Sheridan.—No.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, pour sous et l'spécial intérêt publique à la Nouvelle Orléans, le Lundi, 17 janvier 1842, à midi, les enchères suivantes:

LEFTY, négresse âgée de 23 à 30 ans,
BELLY, enfant de couleur, âgé de 2 ans,
SYLVANIE, négresse âgée de 2 ans.

Conditions comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
16 déc—8jan—3t. Maréchal des Etats Unis.

Rose Elisa Baron, épouse de John Stewart Richards, contre son mari.—No. 16,486.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Je certifie par le présent que le vingt-unième jour de décembre mil huit cent quarante et un, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Rose Elisa Baron, épouse de John Stewart Richards, contre son mari, dans les termes et chiffres suivans, savoir:

Cette affaire ayant été examinée à la Cour, du consentement de l'avocat, enregistré et ladite Cour prenant en considération les preuves et l'arte de la Législature de 1827, intitulé "Acte relatif au divorce", il est adjugé et décrété, que jugement de divorce soit prononcé entre la demanderesse Rose Elisa Baron, épouse de J. B. Richards, et ledit J. B. Richards, son mari, et que les liens de mariage qui les unissent sont à jamais rompus, et que ledit jugement soit le résultat du procès.

Jugement rendu ainsi le 21 décembre 1841.

Signé le 27 décembre 1841.

(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.
(Contresigné) Jno. L. Lewis, Greffier.

En foi de quoi j'ai signé de ma main et affixé le sceau de la Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 28e jour de décembre en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-un, et le soixante sixième de l'Indépendance des Etats-Unis. 29 d—4 jan

[L. S.]

COUR DES FREUVES—Paroisse St-Charles—Succession d'Antoine Brou, décédé—Jeudi, 27 janvier 1842, à dix heures A. M., seront vendues par le soussigné, juge ex-officio connaissant dans et pour la paroisse de St-Charles, sur les lieux de la succession, en vertu du jugement de la Cour des Preuves dans et pour la dite paroisse, en date du 18 décembre courant, rendu dans l'affaire de Séraphine Becnel, veuve Wm. Brou, &c., Seraphine Becnel, administratrice de la succession d'Ambroise Brou, les propriétés ci-après decrites, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, à environ dix lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississipi, donné en lots, ainsi qu'il suit, savoir: le lot No. 1, maintenant dépendant de la plantation du juge de cette paroisse, et qui sera exposé le jour de la vente, en bloc.

Le lot No. 1, mesurant un arpent, plus ou moins, de face sur fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 2, et au-dessous par le lot No. 3, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 2, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No 3, et au-dessous par le lot No. 4, et l'augmentation de ce lot, ainsi que les bâtisses dessus, quelles sont la propriété de M. Felix Malos et doivent être enlevées par lui.

Le lot No. 3, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 4, et au-dessous par la lot No. 2, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 4, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No 5, et au-dessous par le lot No. 3, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 5, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 6, et au-dessous par le lot No. 4, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 6, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 7, et au-dessous par le lot No. 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 7, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 8, et au-dessous par le lot No. 6, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 8, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 9, et au-dessous par le lot No. 7, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 9, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 10, et au-dessous par le lot No. 8, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 10, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 11, et au-dessous par le lot No. 9, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègres, etc. etc.

Le lot No. 11, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 12, et au-dessous par le lot No. 10, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement d'une grande maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur